

Montréal, le 16 janvier 2014

Communiqué  
Pour diffusion immédiate

## **PDF Québec dit oui à la Charte de la laïcité pour mieux protéger les droits des femmes et la liberté de conscience de tous les citoyens et citoyennes.**

– « Un État moderne se doit d’être laïque afin de respecter tous ses citoyens et citoyennes, quelle que soit leur appartenance religieuse. Et il doit être décrété une fois pour toutes que le droit à l’égalité et à la dignité des femmes doit prévaloir sur des coutumes ou des règles religieuses qui n’ont pas leur place dans la vie citoyenne et particulièrement dans les institutions publiques. » C’est en résumé ce que la présidente de PDF Québec, Michèle Sirois, a déclaré aux membres de la commission parlementaire qui examinent le projet de loi 60. Et comme l’ajoutait la jeune Naomie Caron, membre de PDF Québec, « L’avancement de notre société est reconnu internationalement et attire des gens de partout. Il ne faut jamais reculer, ou stagner, mais toujours progresser socialement vers une meilleure coexistence. »

### **Le caractère laïque de l’État et la nécessaire neutralité des institutions publiques**

La gouvernance d’un État moderne repose sur des règles établies démocratiquement et non sur des règles religieuses. Cela est encore plus nécessaire dans les sociétés cosmopolites comme la nôtre où se côtoient tous les jours des citoyennes et des citoyens aux appartenances culturelles, politiques, religieuses très diverses. Plus particulièrement, les sociétés qui se veulent égalitaires doivent rejeter la vision entretenue par les religions quant aux femmes et aux homosexuels.

Il faut également assurer la plus stricte séparation entre les religions et l’État et la neutralité des institutions publiques. Celle-ci passe par la neutralité de ses agents, qui se doivent d’être au service de tous les citoyens et citoyennes. PDF Québec appuie donc sans réserve l’interdiction des signes religieux ostentatoires par les employé-e-s des services publics et parapublics.

En effet, on ne peut absolument pas prétendre que l’affichage d’un symbole est sans signification et sans effet. « L’affichage d’un symbole, c’est le contraire de la neutralité, » a fait valoir Michèle Sirois. « Si ces symboles n’avaient aucune signification, ils ne seraient pas portés. Or, ce sont les gens qui travaillent dans les institutions publiques qui incarnent ces institutions. Il y a un fort consensus pour que les juges, les policiers et les gardiens de prison ne portent pas ces symboles religieux. C’est donc dire que ces symboles ont une signification et ils ne peuvent la perdre simplement parce qu’ils sont portés par une enseignante ou un médecin. »

Radia Kichou, Québécoise récemment immigrée et membre fondatrice de PDF Québec, a fait part de son étonnement en arrivant au Québec face à la présence des signes religieux ostentatoires dans les services publics. « Avant d’émigrer au Québec, on avait signé un document pour confirmer notre adhésion aux valeurs du Québec comme la laïcité, l’égalité entre les hommes et les femmes et la primauté du droit, souligne Mme Kichou. Quelle ne fut pas notre surprise de constater que des fonctionnaires affichaient des symboles religieux et leurs convictions religieuses ! »

PDF Québec a également rappelé la Convention internationale contre les discriminations à l'égard des femmes (CEDEF) et souligné que le Québec a beaucoup investi pour éliminer le sexisme dans la société et dans son appareil public. Il serait aberrant qu'aujourd'hui, au nom de certains préceptes religieux, les institutions publiques acceptent en leurs murs certains symboles sexistes, en particulier s'ils sont portés par le corps enseignant. Selon Mme Sirois, « Quel message veut-on lancer aux enfants ? Que le sexisme est acceptable s'il se pratique au nom de la religion ? »

### **Les accommodements religieux**

PDF Québec croit que les accommodements religieux devraient faire l'objet d'une analyse sérieuse avant de leur donner une existence juridique définitive. En effet, ces accommodements se distinguent des autres à bien des égards. En fait, il s'agit de demandes de la part de personnes qui, au nom de leur appartenance à un groupe religieux, veulent faire prévaloir leurs lois et leurs règles religieuses sur les lois démocratiquement adoptées par la société. Or, les religions contiennent des dispositions discriminatoires particulièrement à l'égard des femmes, des homosexuels et des adeptes d'autres confessions. Ces revendications communautaristes sont davantage une contestation de choix de société comme l'égalité hommes – femmes, qu'un moyen de pallier à une situation subie. Jusqu'à présent, faute d'une charte sur la laïcité, les tribunaux ont beaucoup de mal à prendre en considération le bien commun face à une demande d'accommodement individuelle si celle-ci est faite au nom de la liberté religieuse.

### **Une charte incomplète**

PDF Québec aurait souhaité que la Charte aille plus loin pour couvrir les questions de la neutralité des élus, du crucifix de l'Assemblée nationale qui devrait être déplacé du salon de l'Assemblée nationale, du financement des écoles religieuses et des exemptions fiscales inappropriées. « Si le Québec se veut vraiment laïque, il doit pousser son raisonnement jusqu'au bout, » de conclure la présidente de PDF Québec.

PDF Québec (Pour les droits des femmes du Québec) est un groupe féministe, mixte, citoyen et non partisan qui défend les droits des femmes.